

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

décisive pour prêter secours à la population civile lors de sinistres graves et étendus. Porter secours reste leur tâche principale; cette assistance va aux différents piliers de la défense générale. Pour elles, il convient en premier lieu, comme précédemment, de renforcer la protection civile. L'assistance consiste notamment

- en premier lieu à sauver, à mettre en sécurité et à protéger des êtres humains, des animaux et des biens;
- en deuxième lieu à fournir une aide dans les domaines de la construction d'abris de fortune et à collaborer à la décontamination radioactive et à la désintoxication;
- et, enfin, à collaborer à la remise en état de l'infrastructure, au déblaiement et dans le service des transports.

En outre, les troupes de protection aérienne doivent être en mesure d'assumer des tâches simples de sécurité et de défense et d'assurer pour le moins le maintien de leur lieu de stationnement.

La réorganisation projetée des troupes de protection aérienne, qui sera réalisée par étapes au cours des années 80, a pour but d'augmenter la souplesse de leurs formations et d'en renforcer l'efficacité. A cet effet, il faudra notamment que

- l'attribution des troupes de protection aérienne tienne encore mieux compte des besoins actuels;
- l'organisation des unités et des corps de troupes, selon leur impor-

tance et les classes de l'armée, prévoie des formations plus judicieuses et mieux adaptées aux besoins particuliers;

- l'équipement soit constitué plus efficacement en exigeant moins de personnel, car la situation actuelle des effectifs ne permet pas de penser à un renforcement du personnel;
- enfin, la doctrine de l'engagement soit généralement mieux adaptée à la nouvelle situation.

La définition esquissée de la modernisation envisagée des troupes de protection aérienne est propre à vous révéler vers quel objectif nous nous

dirigeons. Il ne s'agit pas d'une réorganisation fondamentale, s'écartant résolument du système actuel, mais en revanche d'un ajustement progressif aux besoins actuels.

L'adaptation au grand frère qu'est la protection civile me paraît particulièrement significative à cet égard. C'est dans la coopération entre l'organisation de la protection civile, qui s'étend sur l'ensemble du pays, et les formations de la protection aérienne engagées selon des exigences militaires que réside le principe de nos organismes de protection en fonction des menaces de la guerre moderne. Vous êtes tous appelés à contribuer, pour votre part, à la modernisation de votre troupe.



Die Abteilung für Sanität EMD sucht einen

Mitarbeiter

für die Sektion Bauten und Anlagen der **Armeeapotheke**.

Die Planung von pharmazeutischen und sanitätsdienstlichen Bauten und Anlagen, die Koordination der betrieblichen, arbeitstechnischen und spezifisch sanitätsdienstlichen Belange der Militärspitäler und pharmazeutischen Bauten setzen ein abgeschlossenes Hochschulstudium als Ingenieur oder Architekt, allenfalls als Apotheker oder Arzt voraus. Offiziersgrad. Dienstort: Bern.

Nähere Auskunft erteilt der Personalchef der Abteilung für Sanität EMD, Kasernenstrasse 7, 3000 Bern 22, Telefon 031 67 27 34, der auch gerne Ihre Offerte entgegennimmt.



Schutz-Handschuhe

aus Naturkautschuk, Neoprene, Nitril, Viton[®], PVC, Polyäthylen, und Polyvinylalkohol, Leder, Kunstleder und Baumwolltrikot.



Verlangen Sie bitte unsere Unterlagen!

Gummi Maag AG
Sonnentalstr. 8, 8600 Dübendorf 1
Telefon 01/821 31 31



Bern
Telefon 031/544 111
St. Gallen
Telefon 071/25 25 20
Lausanne
Telefon 021/22 41 64

G3/84

Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

Vogt-Schild AG

Druck und Verlag
4500 Solothurn 2 Tel. 065 21 41 31